

CONSEIL MUNICIPAL

03/11/2015

Le 03 novembre 2015, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Christian LEOTY Maire.

Divers points de l'ordre du jour ont été débattus et adoptés.

Acceptation de fusionner avec les Communautés de Communes du Pays de Murat et du Pays de Massiac dans le cadre d'une fusion des communautés de communes.

Autorisation donnée au maire d'acquérir la parcelle cadastrés AC 576, sise à la gare, au prix de 2 000 €, hors frais notariés, afin d'aménager l'esplanade de la gare dans le cadre du projet de réhabilitation de ce quartier.

La liste affouagère des ayants-droit de la section de Maillargues/Roche-haut, Roche-bas, Lapéro, Rouchy, l'Hôpital a été établie par le conseil municipal, seul organisme compétent à décréter une coupe affouagère et à en arrêter la liste des bénéficiaires, ces décisions d'attributions ne relevant en aucun cas de la Commission Syndicale.

Le calendrier des foires 2016 a été arrêté comme suit :

Mardi 12 janvier, Mardi 02 février, Mardi 02 mars, Lundi 04 avril, Samedi 14 mai, Samedi 11 juin, Samedi 18 juin, Samedi 16 juillet, Mardi 16 août, Mercredi 7 septembre, Jeudi 22 septembre, Lundi 10 octobre, Mardi 25 octobre, Mardi 29 novembre, Mardi 20 décembre.

Enfin, le projet définitif de réfection de la tour sud-ouest de l'église a été entériné pour un montant de 72 000 € HT, subventionné à 50 % par l'Etat. Le maire a également été autorisé à solliciter d'autres partenaires financiers pour obtenir des subventions complémentaires (Conseil Régional, Conseil Départemental).